

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quinze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoint, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Yoann HOCHEDÉZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Laurent STAQUET, Dominique NICODEME, Serge HARDY, Mathieu DECARPENTRY, Bénédicte COTTEL Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Jean-Pierre ABRAHAM (procuration à Marie-Pierre VARLEZ), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 08/02/2024.

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 29 janvier 2024

Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 29 janvier 2024 relatif à la réintégration de la commune d'Émerchicourt dans le périmètre communautaire au 1er janvier 2024,

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver les décisions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ***APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evacuation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 29 janvier 2024 ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 15 février 2024
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**